

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 16/06/2022

Fortes chaleurs – Vigilance de niveau ROUGE canicule pour le département de la Vendée **Informations complémentaires à venir**

Le département de la Vendée est placé en vigilance météorologique de niveau rouge à compter du vendredi 17 juin 2022 à 14 heures en raison des températures caniculaires attendues les prochains jours.

L'air chaud et sec va élever les températures. Cet épisode caniculaire précoce et intense nécessite une vigilance accrue de tous.

Point de situation :

Les températures minimales la nuit prochaine (de jeudi à vendredi) ne descendront pas en dessous de 18 à 21°C.

Dans la journée de vendredi, les températures pourront avoisiner les 40°C dans l'intérieur des terres. Dans la nuit de vendredi à samedi, les températures resteront très élevées (18 à 22°C).

Les températures maximales attendues dans la journée de samedi seront comprises entre 36 et 41°C.

Considérant ces prévisions, le préfet de la Vendée a activé le niveau ROUGE « vigilance canicule » à compter du vendredi 17 juin à 14 heures.

Face à cette situation, Gérard Gavory, préfet de la Vendée a réuni ce jeudi 16 juin 2022 l'ensemble des services de l'État, les collectivités et les acteurs locaux de la santé et de l'aide aux personnes qui sont pleinement mobilisés.

Les maires des communes ont été alertés afin de mettre en œuvre les mesures destinées à assurer l'information, la protection et le soutien de leur population conformément à leur plan communal de sauvegarde (PCS) au regard du risque annoncé, notamment en direction des personnes les plus exposées à ce risque.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 📞 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📧 prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Durant toute la durée de l'épisode caniculaire, les services de l'État sont mobilisés pour anticiper et prévenir le risque sanitaire des fortes chaleurs, en particulier celui pesant sur les publics fragiles, isolés ou démunis.

Le préfet rappelle les conseils simples à adopter par tous, mais surtout par les personnes fragiles et les plus à risques (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, enfants, personnes sans domicile fixe...) afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur. Les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur doivent faire attention à la déshydratation et au coup de chaleur.

Conséquences possibles :

- Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.
- L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque c'est-à-dire les personnes âgées, handicapées, atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées.
- Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur.
- Veillez aussi sur les enfants.
- Les symptômes d'un coup de chaleur sont :
 - une fièvre supérieure à 40°C,
 - une peau chaude, rouge et sèche,
 - des maux de tête,
 - des nausées,
 - une somnolence,
 - une soif intense,
 - une confusion,
 - des convulsions et une perte de connaissance...

Conseils de comportement :

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour.
- Accompagnez-les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - @PrefetVendee - @PrefetVendee - @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) trois heures par jour tout en continuant de respecter la distanciation physique et les gestes barrières.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif.
- Continuez à manger normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h - 21h).
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.
- Limitez vos activités physiques et sportives.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais.
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.
- Soyez vigilant : toute personne, même si elle est en bonne santé, est concernée.
- Pour prévenir les feux de végétation, n'utilisez pas de matériel susceptible de produire des étincelles et veillez à ne pas avoir de comportement pouvant favoriser les départs de feux (cigarette, barbecue, etc.).
- En cas de départ de feu, appelez immédiatement le 112 ou le 18 et mettez-vous à l'abri.

Recommandations particulières :

- **Personnes âgées, handicapées ou fragiles isolées** : incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir le soutien de bénévoles, et prenez de leurs nouvelles très régulièrement. Incitez-les à accéder à des lieux réfrigérés, tant en journée que la nuit, avec notamment l'ouverture de parcs et jardins. Avec les services de l'État, les collectivités locales et les associations qui se mobilisent pour aller vers et aider ces personnes, soyons solidaires des plus démunis, notamment des personnes sans domicile.
- **Nourrissons et jeunes enfants** : veillez à les protéger en permanence de la chaleur (éviter les sorties aux heures les plus chaudes, les faire boire et les hydrater régulièrement, leur faire porter chapeau et lunettes de soleil et leur appliquer de la crème solaire). Ne les laissez jamais dans une pièce mal ventilée ou un véhicule, même pendant une très courte durée.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - @PrefetVendee - @PrefetVendee - prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Travailleurs** : buvez beaucoup d'eau, plusieurs fois par jour. Soyez vigilant pour vos collègues et vous-même. Protégez votre peau du soleil, et si vous vous sentez mal, signalez-le rapidement.
- **Employeurs** : évaluez les risques, prenez les décisions qui s'imposent, notamment l'aménagement des horaires afin de limiter l'exposition des salariés aux températures les plus fortes de la journée et le report des tâches pénibles ; dans le secteur du bâtiment et des travaux publics par exemple, aménagez les chantiers pour assurer la santé et la sécurité de vos salariés.
- **Sportifs** : évitez l'activité physique aux heures les plus chaudes de la journée.
- **En cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier** (adaptation de doses, par exemple), n'hésitez pas à **demandez conseil** à votre médecin traitant ou votre pharmacien.
- **Une attention particulière est à porter à tout départ de feu, notamment dans le cadre des activités agricoles (autorisation des moissons la nuit).**

Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à s'inscrire sur le registre des personnes vulnérables mis à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant la vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement.

Retrouvez ces conseils sur :

<https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2022/episode-precoce-de-tres-fortes-chaleurs-rappel-des-precautions-a-prendre-par-tous>

Tenez-vous informés de l'évolution de la situation en consultant :

www.meteofrance.com
<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - @PrefetVendee - @PrefetVendee - @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon